

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 OCTOBRE 2021

TARIFS 2022

Concessions cimetière

Le Conseil municipal fixe les tarifs des concessions dans le cimetière de la manière suivante :

30 ans	69 €/m ²
15 ans	42 €/m ²

Concessions columbarium

Le Conseil municipal fixe les tarifs des concessions du columbarium de la manière suivante :

Concessions temporaires de 15 ans	266 €
Concession temporaire de 30 ans	371 €
Dispersion des cendres	54 €

Le Conseil municipal rappelle la prise en charge de la plaque funéraire à hauteur de 120 € pour les emplacements enserrés dans les murs.